



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2017

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Ariane ARLOTTI (EàG), M. Jean-Luc von ARX (DC), Mme Olga BARANOVA (S), M. François BÄRTSCHI (MCG), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON (DC), Mme Maria CASARES (S), Mme Alia CHAKER MANGEAT (DC), Mme Jennifer CONTI (S), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Emmanuel DEONNA (S), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Simon GABERELL (Ve), M. Sami GASHI (DC), M. Pierre GAUTHIER (HP), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Stéphane GUX (HP), M. Olivier GURTNER (S), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Ulrich JOTTERAND (S), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), Mme Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Yasmine MENÉTREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOUC (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Souheil SAYEGH (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), Mme Albane SCHLECHTEN (S), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), M. Olivier WASMER (PLR), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
extraordinaire ²⁾

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a refusé la délibération suivante.

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-1216 I

Comptes 2016

Crédit de 42 044 973,70 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 29 septembre 2017

Signature/s: Jean-Charles Lathion, président

Hélène Ecuier, secrétaire